

Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire

Réunion retransmise en direct¹

Procès-verbal de la réunion du 6 mars 2026

Ordre du jour :

1. 8548 Projet de loi portant création de l'Administration des aides individuelles au logement
 - Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Divers

*

Présents : M. Gilles Baum, Mme Taina Bofferding, Mme Corinne Cahen remplaçant M. Patrick Goldschmidt, M. Yves Cruchten, M. Alex Donnersbach, M. Emile Eicher, Mme Paulette Lenert, M. Marc Lies, Mme Alexandra Schoos, M. Meris Sehovic, M. David Wagner, membres de la Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire

M. Romain Alff, M. Jérôme Krier, du Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

M. Yannick Ipavec, du groupe parlementaire DP

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Félix Eischen, M. Luc Emering, M. Patrick Goldschmidt, M. Ricardo Marques, Mme Lydie Polfer, membres de la Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. Claude Meisch, Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire

*

Présidence : M. Gilles Baum, Président de la Commission du Logement et de l'Aménagement du territoire

*

¹ Retrouvez la vidéo de la réunion ici : <https://chd.lu/fr/meeting/1014460>.

1. 8548 Projet de loi portant création de l'Administration des aides individuelles au logement

- ***Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat***

La Commission constate que, dans son avis complémentaire du 19 décembre 2025, le Conseil d'Etat n'émet pas d'observation à l'endroit de l'amendement parlementaire adopté le 28 novembre 2025.

- ***Présentation et adoption d'un projet de rapport***

Le Président-Rapporteur, M. Gilles Baum (DP), présente les grandes lignes du projet de rapport relatif au projet de loi sous rubrique, dont l'objectif consiste à transformer le Service des aides au logement, qui est de plus en plus sollicité par les citoyens, en une administration à part entière, afin de mieux répondre aux demandes des bénéficiaires et de réduire les délais de traitement des dossiers. La nouvelle administration à mettre en place devrait par ailleurs permettre d'améliorer la mise en œuvre des aides, sachant que, selon le rapport d'activité 2024, 76 pour cent des ménages éligibles aux aides individuelles au logement ne les auraient pas sollicitées.

Le projet de rapport est adopté par la Commission à la majorité des voix, avec l'abstention du représentant de la sensibilité politique « déi Lénk »).

2. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

*

Procès-verbal approuvé et certifié exact